

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3329**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Génie civil et construction option environnement et construction

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de la Rochelle Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de La Rochelle, Président de l'université de La Rochelle, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels gèrent la dimension environnementale des projets. Ils élaborent, chiffrent et contrôlent les différentes étapes de la construction.

Ils évaluent les impacts de cette activité sur les ressources comme les eaux de nappe, les eaux de ruissellement.

Ils prennent en compte toutes les contraintes environnementales comme l'intégration des constructions dans le paysage, les nuisances sonores.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ils travaillent dans les entreprises du BTP, dans les services techniques des collectivités locales, territoriales et de l'Etat, dans les bureaux d'études de contrôle et de coordination

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Chargé d'études techniques
- Assistant des services techniques

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Module différencié et d'approfondissement :

Techniques et langage de la construction ; matériaux de construction ; techniques de représentation ; topographie ; organisation ; résistance des matériaux et stabilité des constructions

- Approfondissements fondamentaux :

Mathématiques appliquées ; chimie générale et environnementale ; communication technique

- Approfondissements techniques :

Informatique appliquée ; stabilité des constructions

- Gestion environnementale des projets :

Cadre général d'un projet de construction ; aspects administratif et législatif ; approche économique ; procédure de suivi et de contrôle ; gestion des déchets ; normes ISO ; études de cas

- Outils de l'évaluation environnementale :

Notions d'écologie, de physico-chimie de l'environnement et d'hydrogéologie ; physique environnementale : notions de confort, de qualité de l'air, comportement énergétique des bâtiments, acoustique aérienne ; matériaux et environnement ; démarche HQE, analyse de cycle de vie des écobilans

- Développement personnel et management :

CV et entretiens ; préparation de rapports écrits et d'exposés oraux ; notions sur la conduite de réunion et le management ; anglais de spécialité

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lr.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :